



Déclaration du Royaume du Maroc

*«Point 109: Mesures visant à éliminer le terrorisme international »
(New York, 12 octobre 2015)*

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour la présidence de nos travaux, en vous assurant de la pleine coopération de la délégation du Royaume du Maroc.

Ma délégation tient également à remercier Monsieur le Secrétaire Général pour l'élaboration de son rapport, contenu dans le document A/70/211, dans lequel il nous a fait part d'un récapitulatif d'informations communiquées par quelques gouvernements et des organisations internationales sur les mesures prises aux niveaux national et international pour lutter contre le terrorisme. Ce qui pourrait être une source d'inspiration pour d'autres pays.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc tient à cette occasion à réitérer sa condamnation ferme du terrorisme dans toutes ses formes, en soulignant que rien ne peut justifier un acte terroriste et de réaffirmer que le terrorisme ne peut être associé avec une religion, civilisation, nationalité ou groupe ethnique.

En dépit des efforts déployés par la Communauté internationale, tant dans le cadre de l'ONU, que par le biais d'initiatives, y compris à l'échelle régionale et sous régionale pour le freiner, le phénomène du terrorisme en général et des combattants terroristes étrangers, en particulier, ne cessent de s'exacerber et de se propager. Le terrorisme continue de frapper aveuglement et les groupes terroristes continuent de gagner du terrain dans plusieurs foyers de tensions. Ils ne ménagent aucun effort pour recruter les jeunes et les femmes de partout dans le monde et inciter à l'extrémisme violent, en exploitant les moyens technologiques, internet et les réseaux sociaux.

L'adoption de la Résolution 2178 (2014), à l'issue du Sommet du Conseil de Sécurité en septembre 2014, traduit cette volonté de la Communauté internationale de mettre fin à ce fléau. C'est une réaction pertinente à une avancée sans précédente du terrorisme, tant dans l'espace sahélo-saharien et maghrébin, là où s'activent Boko Haram et Al Qaida au Maghreb, qu'au Moyen Orient, notamment le groupe terroriste Daech, qui contrôle de larges territoires en Irak et en Syrie et en Libye.

Daech finance ses activités terroristes grâce, entre autres, à l'exploitation et la vente clandestine du pétrole, dont les revenus sont estimés à un milliard de dollar par jour. Il s'adonne, en outre, au

trafic illicite des biens culturels et d'êtres humains surtout la vente de femmes et des enfants.

Cette manne financière couplée à une stratégie de communication sophistiquée, exploitant les moyens les plus avancés de communication, ont permis à Daech et d'autres groupes de recruter des combattants terroristes étrangers de presque tous les coins du monde. Ainsi, le nombre des FTF est estimé entre 25 000 et 30 000, émanant de plus de 90 pays.

Monsieur le Président,

Aucun pays ne peut se targuer d'être à l'abri de la menace que représentent les combattants terroristes étrangers pour toutes les régions et tous les Etats Membres, y compris ceux éloignés des zones de conflit. Ainsi, le renforcement de la sécurité aux frontières et l'échange d'information sont essentiels pour lutter efficacement contre le terrorisme dans son volet de combattants terroristes étrangers. C'est pourquoi, le Maroc a abrité plusieurs réunions sur la sécurité des frontières. En novembre 2013, il a abrité, la deuxième conférence Ministérielle Régionale sur la sécurité des frontières entre les pays du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, sanctionnée par l'adoption de la 'Déclaration de Rabat', dont les recommandations sont destinées à réaliser la sécurité des frontières dans les pays d'Afrique du Nord et dans l'espace sahélo-saharien, sur la base d'une approche intégrée et globale, qui tient compte des dimensions politique, opérationnelle et développementale. Les 21 et 22 juillet 2005 à El Jadida, le Maroc a organisé en collaboration avec le Centre des Nations Unies de lutte Contre le terrorisme et le Forum Global de lutte Contre le terrorisme la Conférence inaugurale sur la sécurité des frontières.

En outre, au sein du Forum Global de lutte Contre le terrorisme, le Maroc et les Pays-Bas, président le groupe de travail sur les combattants terroristes étrangers. En septembre 2014, la réunion ministérielle du GCTF, a adopté le Mémoire La Haye/Marrakech sur les bonnes pratiques pour une meilleure réponse au phénomène des " Combattants Terroristes Etrangers".

Le Royaume du Maroc coprésidera dans les prochains mois avec les Pays Bas le Forum Global de Lutte Contre le terrorisme.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc, victime, par le passé d'attentats terroristes, a ratifié et adhéré à l'ensemble des 14 instruments juridiques, relatifs à la lutte contre le terrorisme, adoptés sous les auspices des Nations Unies. Il a développé une approche globale et cohérente orientée vers la prévention et l'action, tout en étant en harmonie avec les dispositions des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, y compris les résolutions 2178 (2014) et 2199, que mon pays a co-sponsorisé.

L'approche du Royaume pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, objet d'un briefing devant le Comité Contre le Terrorisme relevant du Conseil de Sécurité, lors d'un événement de Haut Niveau, le 30 septembre 2014, est axée sur les principes suivants:

- 1- L'optimisation de la gouvernance sécuritaire, la mise à niveau du cadre juridique de lutte contre le terrorisme, l'adoption de nouvelles lois et l'observation de la vigilance sécuritaire. Ce qui a permis le démantèlement de plusieurs cellules et la saisine de plusieurs armes destinées à

perpétrer des attentats visant des cibles nationales et étrangères. De plus, en application de la résolution 2178, le Maroc a adopté une loi destinée à freiner le voyage des jeunes aux foyers de tensions, en criminalisant ce genre d'action. Ladite loi complète les lois en vigueur adoptées sous le code pénal, relatif à la lutte contre le terrorisme.

- 2- Le lancement depuis 2005 de l'initiative nationale pour le développement humain et ce, pour lutter contre les déficits sociaux, l'exclusion et la précarité.
- 3- La restructuration et la réforme du champ religieux notamment à travers :
 - la mise sur pied de l'autorité scientifique responsable d'interpréter les textes du Coran et du Hadith (explications du prophète);
 - la formation des jeunes prédicateurs et prédicatrices aux préceptes de l'Islam fondé sur les valeurs du dialogue, de la tolérance, de la modération, de la coexistence et du respect de l'autre, prônées par la religion musulmane.

L'expérience marocaine en matière de formation des prédicateurs a été partagée avec plusieurs pays amis en Afrique, dans le monde arabe et en Europe à travers des accords bilatéraux.

Merci pour votre attention